

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille treize** à l'Hôtel de Ville, situé au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-huit heures quinze.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Marcel Yves Paré, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 35 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2013-09-R265

SIGNIFICATION ET ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation du contenu de l'avis de convocation;
3. Projet de revitalisation route du Long Sault - Entretien de l'infrastructure;
4. Divers;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N° : 3

2013-09-R266

PROJET DE REVITALISATION DE LA ROUTE DU LONG-SAULT DU SECTEUR DU CENTRE-VILLE - ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE EN PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT la résolution 2013-09-R258 entérinée par les membres du conseil municipal le 16 septembre 2013;

CONSIDÉRANT la rencontre de travail du 19 septembre entre les intervenants du Ministère des Transports et l'équipe de la municipalité;

CONSIDÉRANT les demandes du Ministère des Transports du Québec, bureau régional des Laurentides concernant la procédure d'entretien hivernal et les spécifications rattachées;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports procédera à la modification du contrat de déneigement avec son sous-traitant afin d'y inclure une référence à la présence d'îlots de bio-rétention et de plantation sur une portion de la route du Long-Sault (344) sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la municipalité se charge de l'entretien hivernal des trottoirs bordant la route du Long-Sault depuis de nombreuses années et que la municipalité va prendre en charge dès la saison hivernale 2013-2014 le déblaiement de la neige au périmètre des îlots de bio-rétention créer à même une partie de la chaussée jusqu'à concurrence de 5 mètres en amont et en aval desdites structures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte la présente résolution incluant tous les considérants ci-haut énumérés et transmettre une copie de celle-ci à Monsieur Michel Grondin, ingénieur au Service des Projets, Module conservation des chaussées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Ministère des Transports, M. Michel Grondin, ing., Service des Projets, Module conservation des chaussées
M. Vincent Langevin, directeur du service de l'urbanisme
M. Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics*

POINT N^o : 4

DIVERS

Aucun point n'est ajouté.

POINT N^o : 5

1^{ER} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 39 pour se terminer à 18 h 40.

Il n'y a aucune personne dans la salle.

POINT N^o : 6

2013-09-R267

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

De lever la séance à 18 h 41 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

Signatures :

Pascal B. Surprenant,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

André Jetté,
Maire